



FINANCER LA RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ AU-DELÀ DE PPTE II:

Déclaration de la V^e Réunion ministérielle PPTE
(1^e Réunion régionale pour l'Afrique orientale et australe)

Maputo, 21 novembre 2001

La Tribune des Ministres des Finances des PPTE s'est tenue pour la cinquième fois le 21 novembre 2001 à Maputo. Elle a été accueillie par le gouvernement mozambicain et organisée par le MEFMI, DRI, ainsi que le gouvernement suédois. Les huit PPTE de la région étaient tous représentés au niveau ministériel. Les ministres sont convenus d'une « Déclaration de Maputo » qui a ensuite été validée par le biais de consultations auprès de 25 autres ministres de PPTE. Ils ont également affirmé leur volonté de participer activement (et dans la mesure du possible en coordination) aux bilans que les Institutions de Bretton Woods réalisent actuellement sur l'Initiative PPTE, les DSRP, la FRPC, ainsi que la conditionnalité.

Les ministres ont mis l'accent sur leur propre attachement aux mesures suivantes :

- participer pleinement au processus PPTE, ainsi qu'aux analyses de viabilité de la dette ;
- maximaliser leurs propres efforts, afin d'obtenir l'entière participation des créanciers à l'Initiative ;
- concevoir et mettre en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté avec l'entière participation de la population ;
- mobiliser les financements extérieurs et les ressources nationales en vue de réduire la pauvreté uniquement selon des méthodes qui assurent véritablement la viabilité de la dette à long terme, ainsi que le développement du marché financier ;
- dépenser les fonds issus de l'allègement de la dette de manière productive et transparente sur la réduction de la pauvreté ; et
- établir des structures institutionnelles, ainsi que d'autres conditions nécessaires au succès du renforcement des capacités.

Les ministres ont prié instamment la communauté internationale de s'engager à se joindre à eux en un partenariat destiné à diminuer de moitié la pauvreté de leurs pays d'ici 2015. Pour y parvenir, ils ont réitéré les grandes recommandations communes effectuées lors de leur réunion de juin à Londres, sur lesquelles la communauté internationale n'a pas beaucoup progressé. Parmi ces recommandations, les ministres ont identifié les problèmes qui exigent les solutions les plus urgentes :

- 1. Accélérer la progression des pays au titre de PPTE II.** Il convient d'accélérer radicalement la mise en œuvre de l'Initiative pour les pays en situation pré-point de décision et pré-point d'exécution, afin de renverser le fort ralentissement constaté en 2001. Cela s'applique aussi bien aux PPTE en situation pré-point de décision qu'aux pays entre les points de décision et d'exécution. Cela exigera de rationaliser beaucoup plus la conditionnalité en matière de FRPC et de DSRP, d'exploiter au mieux les résultats passés et actuels, d'éviter l'imposition de nouvelles conditions en milieu de programme, ainsi que d'instaurer des directives prévisibles et transparentes en matière de conformité et de notification. Les pays en post-conflit exigent des efforts spéciaux, des mesures destinées à apurer leurs arriérés rapidement, ainsi qu'un accroissement rapide de l'aide et de l'assistance en renforcement des capacités, afin d'accélérer la reconstruction de ces pays.
- 2. Combattre les chocs extérieurs.** Étant donné que les chocs extérieurs (y compris les conflits dans les pays voisins et les réfugiés, ainsi que les événements tragiques du 11 septembre) et la récession mondiale risquent fortement de faire dérailler l'Initiative PPTE ainsi que la réduction de la pauvreté, des mesures urgentes s'imposent pour lutter contre ces chocs. Un éventail de mesures a été proposé à Londres. À Maputo, les ministres ont souligné la nécessité d'évaluer en profondeur la viabilité de la dette de tous les PPTE chaque année entre les points de décision et d'exécution, ainsi que par la suite, et d'assurer un allègement immédiat destiné à compenser toute situation non viable. Les ministres ont déploré que la « marge de sécurité » assurée initialement par un allègement au-delà des Termes de Cologne qui réduisait les ratios de la dette bien au-dessous des seuils PPTE, ait été abandonnée lors de

la réévaluation de la viabilité de la dette au point d'exécution. Ils ont pressé la communauté internationale pour qu'elle revienne à des objectifs bien inférieurs aux seuils PPTE, afin d'assurer une véritable viabilité à long terme.

- 3. Surveiller et réduire la dette intérieure et la dette du secteur privé.** En dépit des efforts des gouvernements des PPTE en matière de contrôle budgétaire et de réforme du secteur financier, les problèmes de dette intérieure nuisent gravement aux perspectives de croissance et défavorisent les secteurs privés, les finances publiques, les dépenses de réduction de la pauvreté, et donc la viabilité de la dette extérieure de nombreux PPTE. Il convient que la communauté internationale se consacre en priorité à la résolution de ces problèmes, tandis que les PPTE eux-mêmes convoqueront une réunion technique de haut niveau en 2002 afin de débattre des meilleures pratiques. En outre, la dette du secteur privé est en train de devenir un fardeau non négligeable pour certains PPTE, soulevant ainsi des risques de change. En conséquence, toutes les futures analyses de viabilité de la dette doivent intégrer la dette intérieure et du secteur privé, afin de dresser le bilan de la viabilité de la dette totale et de ses répercussions potentielles sur le DSRP.
- 4. Accroître et anticiper l'allègement.** Les ministres ont invité tous les gouvernements créanciers à suivre l'exemple de certains membres du G8 en détenant les paiements du service de la dette en un fonds fiduciaire pour les pays en situation pré-points de décision, en annulant 100 % du service à partir du point de décision et 100 % du stock au point d'exécution, ainsi qu'en déplaçant la date butoir ou en annulant la dette post-date butoir le cas échéant. Ils ont également prié les créanciers multilatéraux d'assurer un allègement intérimaire sur tous les prêts (y compris non concessionnels) avant le point d'exécution, d'annuler 100 % de la dette multilatérale au point d'exécution et de recourir davantage à leurs fonds propres pour l'allègement, afin de réduire les détournements d'aide bilatérale et de maximaliser la complémentarité de tout l'allègement de dettes.
- 5. Rationaliser et faciliter les négociations en matière d'allègement de dettes.** Les ministres ont souligné que les négociations relatives à l'Initiative PPTE placent de lourds fardeaux sur leurs hauts fonctionnaires, parfois avec des résultats décevants. Ils ont invité la communauté internationale à rationaliser les renégociations de dettes, ainsi qu'à accélérer la mise en œuvre des accords d'allègement intérimaire par tous les créanciers. Certains d'entre eux – notamment les gouvernements hors Club de Paris et les créanciers commerciaux – n'assurent pas l'allègement comme promis, nuisant ainsi à la viabilité de la dette. Il convient que la communauté internationale convoque une conférence entre PPTE, institutions financières internationales, créanciers hors OCDE et autres créanciers bilatéraux, afin de convenir de mécanismes permettant d'assurer l'allègement, à l'aide du fonds de rachat de l'AID, du Fonds fiduciaire PPTE ou d'autres ressources. Il convient également d'apporter un appui juridique, politique et financier aux PPTE en résistant aux procès intentés par les créanciers commerciaux, spécialement ceux qui sont arbitrés par des organisations internationales, ainsi qu'en intégrant aux débats concernant le droit international sur les faillites des mécanismes susceptibles d'empêcher ces menaces juridiques.
- 6. Mobiliser de nouveaux financements extérieurs.** L'allègement PPTE s'avèrera cruellement insuffisant pour atteindre les Objectifs de développement du millénaire. Les ministres ont invité la communauté internationale à quantifier les besoins en financement des ODM d'ici à la Conférence FFD, ainsi qu'à redoubler d'efforts pour mobiliser et encourager tous les types de financement extérieur et intérieur. Ils se sont engagés à resserrer les contrôles sur les financements non concessionnels lorsque cela s'avère nécessaire pour maintenir la viabilité de la dette à long terme, mais ils ont prié la communauté internationale d'accroître l'aide en conséquence via des prêts et des dons concessionnels, afin d'atteindre rapidement 0,7 % du PNB. Les ministres ont réitéré leurs recommandations de Londres sur

le renforcement de la qualité de l'aide et ont relevé une progression considérable concernant le soutien budgétaire, l'aide déliée, l'harmonisation des acquisitions et la focalisation sur des projets productifs. Ils ont toutefois souligné combien il importait de s'engager à des décaissements rapidement pour éviter de perturber les dépenses en pauvreté, ainsi que la nécessité d'habiliter les PPTE eux-mêmes à décider de leurs propres préférences de financement.

7. Mobiliser les ressources nationales en faveur de la réduction de la pauvreté. Les ministres ont également réaffirmé leurs engagements de Londres à accélérer leurs efforts pour mobiliser les ressources nationales en faveur de la réduction de la pauvreté, notamment les recettes budgétaires et les flux hors dette du secteur privé (spécialement l'IED). Ils ont félicité la communauté internationale concernant certaines décisions récentes de libérer l'accès au marché pour les pays les moins développés, mais ont demandé instamment davantage de mesures. Les ministres ont en outre sollicité davantage d'assistance pour diversifier les exportations dans les PPTE, afin d'éviter les effets cumulatifs de la baisse de production sur les prix des produits de base, en faveur du commerce intrarégional au travers d'initiatives prises par les pays en développement, ainsi que pour réorienter la réforme du secteur financier vers la promotion de l'investissement et de l'épargne au niveau local.

8. Flexibilité accrue des stratégies et du financement de la réduction de la pauvreté. Les ministres ont réaffirmé leur fort attachement à mener le combat contre la pauvreté, ainsi que les grands progrès accomplis dans la préparation des DSRP depuis 1999. Ils ont toutefois invité les donateurs ainsi que les organisations internationales à :

- accorder beaucoup plus de marge de manœuvre pour adapter les stratégies de réduction de la pauvreté et leur financement aux circonstances des pays ainsi qu'aux priorités nationales, particulièrement dans la conception de voies de croissance pro-pauvres focalisées sur les économies rurales et accordant davantage de place aux dépenses sur la reconstruction post-conflit, ainsi qu'à la lutte contre la pandémie du VIH/SIDA ;
- assurer la flexibilité maximale des programmes de la FRPC, notamment en relâchant les objectifs budgétaires pour permettre des dépenses accrues en réduction de la pauvreté, ainsi que sur d'autres objectifs macroéconomiques et structurels ;
- montrer davantage d'attachement à soutenir les priorités identifiées par les populations des PPTE via des processus participatifs et de décentralisation déjà en place au niveau national, et non via des priorités ou processus participatifs imposés de l'extérieur ;
- assurer une efficacité maximale dans l'utilisation des fonds intérieurs et extérieurs en faveur des dépenses prioritaires en réduction de la pauvreté, en encourageant tous les donateurs à soutenir les DSRP ;
- accélérer les efforts visant à analyser les causes de la pauvreté et ses liens avec les politiques économiques, afin de transformer les DSRP à moyen terme en plans à plus long terme, en vue d'atteindre les ODM.

9. Consolider les efforts de renforcement des capacités. Le PRC des PPTE, ainsi que les autres organisations internationales et régionales doivent renforcer substantiellement leurs travaux en gestion de la dette, prévisions macroéconomiques et planification de la réduction de la pauvreté. Les principales priorités des ministres sont les suivantes :

- renforcer la coordination entre les gestionnaires de la dette et soutenir les nouveaux financements, la politique économique et la réduction de la pauvreté, ainsi que le personnel et les conditions de travail ;
- informatiser l'enregistrement de la dette publique et privée et surveiller à travers des enquêtes les flux privés hors dette, ainsi que les dons ;
- organiser des formations sur la restructuration de dette intérieure, ainsi que des cours de recyclage sur les négociations pour la réduction de la dette extérieure ;

- organiser des formations sur l'analyse de la politique de nouveaux financements, la négociation d'aide et les flux commerciaux, ainsi que sur les stratégies d'émission de dette intérieure et la gestion intégrée de l'actif et du passif ;
- établir des modèles et des outils nationaux, afin de prévoir la macroéconomie et la réduction de la pauvreté, ainsi que les meilleures pratiques en matière de projection des analyses de secteurs et de sensibilité ;
- analyser les effets sur la pauvreté des réformes des politiques macroéconomique et structurelle, ainsi que la budgétisation et l'estimation des coûts des programmes de réduction de la pauvreté ;
- organiser des formations sur les outils informatiques et les concepts généraux liés à l'analyse de viabilité financière.

10. Futures réunions des ministres des Finances des PPTE. Enfin, les ministres ont souligné que le renforcement des capacités ne produira des résultats viables que si les PPTE et leurs populations sont habilités à concevoir et mettre en œuvre leurs propres stratégies de développement. En conséquence, tout en surveillant de près l'allègement de la dette, les futures réunions ministérielles doivent s'axer davantage sur l'évaluation des efforts internationaux pour mobiliser de nouveaux financements internationaux et nationaux, ainsi que sur l'échange des meilleures pratiques entre pays dans des domaines comme la renégociation de la dette extérieure, la réduction de la dette intérieure et la mobilisation de nouveaux financements, pour veiller à maintenir viables les fardeaux de dettes à long-terme.